



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— capitale — française — de la culture

**Dossier de presse
du 8 octobre 2020**



La création du label "Capitale française de la culture" poursuit un objectif précis : mettre en valeur le dynamisme et l'attractivité de nos territoires en distinguant tous les deux ans un projet ambitieux, structurant et innovant centré sur l'art et la culture, développé par une ville moyenne ou un groupement de communes, comptant de 20 000 à 200 000 habitants.

La création du label "Capitale française de la culture" entre pleinement en résonance avec les priorités de mon action : le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la contribution de la culture au dynamisme économique des

territoires et la participation de tous à la vie culturelle.

Un jury national sera chargé d'instruire les candidatures : il procédera à des auditions après une phase de présélection des projets à laquelle seront étroitement associées les directions régionales des affaires culturelles et les directions des affaires culturelles d'outre-mer.

J'annoncerai, à la fin du mois de mars 2021, la collectivité lauréate de la première édition, qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Dans le contexte de la crise sanitaire qui touche si fortement l'ensemble de l'écosystème culturel, le lancement de ce label participe de l'effort public pour accompagner la relance dans les territoires et contribuera à faire rayonner les territoires par la culture.

Je tiens à saluer l'engagement de la Caisse des dépôts, acteur majeur de la création de ce nouveau label, qui apportera, à parité avec le ministère de la

Culture, un soutien financier à la Capitale désignée pour 2022.

Ce projet a également pu aboutir grâce à la mobilisation de plusieurs ministères (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales) ainsi que de l'ensemble des associations représentant les élus des collectivités territoriales. La coordination de ce projet est confiée à la Réunion des musées nationaux - Grand Palais.

Les villes moyennes sont nombreuses à faire le choix de la culture et à porter des projets ambitieux. Elles sont un acteur décisif pour le dynamisme culturel de nos territoires. Le label "Capitale française de la culture" vient saluer leur engagement et, d'édition en édition, dessinera une nouvelle cartographie de la France culturelle.

**Roselyne
Bachelot-Narquin**
Ministre de la Culture



©Frédérique Plas

En tant qu'acteur majeur de l'économie des territoires et du tourisme, la Caisse des Dépôts, à travers la Banque des Territoires, est depuis longtemps convaincue que si l'exception culturelle française a un coût, elle est également génératrice de recettes et surtout qu'elle contribue de façon singulière à créer ou recréer du lien social.

Pour que 90 millions de touristes continuent de faire de la France la première destination touristique mondiale, doivent se conjuguer offre hôtelière, bonnes tables, sites prestigieux et offre culturelle. Les capitales européennes de la culture dont la Caisse des Dépôts était mécène ont à cet égard servi de preuve

pour les esprits qui auraient pu être dubitatifs. Décliner cette belle expérience au niveau national ne pouvait que nous séduire. D'abord la cible : les villes de 20 000 à 200 000 habitants. Elles constituent l'essentiel de nos interventions. Elles composent un maillage très important de la richesse française. Les critères de sélection, comme la solidarité territoriale, la participation citoyenne, la durabilité et l'accessibilité pour les personnes handicapées, recourent aussi nos préoccupations de toujours.

C'est donc en partenaire du ministère de la Culture, que la Caisse des Dépôts a décidé de soutenir la ville lauréate à hauteur de 500 000 €. Il s'agit d'un acte de confiance et d'appui dans les investissements nécessaires que ces communes, moins bien dotées techniquement et financièrement que les métropoles, devront engager.

La Caisse des Dépôts est déjà un partenaire du Ministère à travers par exemple l'expérimentation du « pass Culture ». Nous participons aussi dans les territoires à de nombreuses actions culturelles (rénovations de cinémas,

Micro-Folies...) en financement, en prêts ou en ingénierie. Nous sommes particulièrement engagés dans « Réinventer le patrimoine » qui apporte un souffle nouveau à des sites patrimoniaux exceptionnels qu'il convient de valoriser.

Par ailleurs, la crise sanitaire l'a montré, l'offre culturelle a déferlé sur la toile en introduisant de nouvelles pratiques qui resteront. En accompagnement, la Banque des Territoires a engagé une enveloppe exceptionnelle de 20M€ supplémentaires en vue de soutenir les entreprises culturelles (musique, spectacle vivant, librairies, galeries d'art, mode et design et presse) auprès du Fonds de Prêts aux Industries Culturelles et Créatives (FPICC) géré par l'IFCIC.

Cette « liste » n'est pas limitative tant l'activité de la Caisse des Dépôts, qui se manifeste aussi par son mécénat, est multiple. Toutes ces actions reflètent une même conviction : la culture participe de notre spécificité.

Éric Lombard
Directeur général de la Caisse des Dépôts

— Présentation du label



Le 17 mai 2019, lors du 4^e Comité interministériel du tourisme, le Gouvernement a confirmé la création du label « Capitale française de la culture ». Ce label distinguera, tous les deux ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire.

Le projet a pour mission d'encourager, de valoriser et de soutenir les nombreuses collectivités qui font le choix de la culture pour dynamiser voire revitaliser leur territoire. Il viendra ainsi mettre en lumière des projets ambitieux qui s'inscrivent dans une politique culturelle de long terme, touchant toutes les générations, en faveur de la vitalité culturelle de nos territoires.

Le ministère de la Culture a confié à la Réunion des musées nationaux - Grand Palais la coordination et la mise en œuvre du projet « Capitale française de la culture » compte tenu de son repositionnement stratégique en faveur des territoires et de ses savoir-faire.

LE DYNAMISME CULTUREL DES TERRITOIRES

La diversité et la richesse des initiatives locales ont permis de faire redécouvrir aux Français et aux touristes étrangers les milliers de monuments, sites protégés et musées répartis sur tout le territoire, mais aussi près de 1500 festivals, des saisons de théâtres, de concerts, de danse, des parcs et jardins d'exception, la gastronomie, l'artisanat, sans oublier le patrimoine scientifique, technique, immatériel et plus largement l'art de vivre.

C'est cette diversité et ce dynamisme culturels des territoires que le ministère de la Culture souhaite mettre à l'honneur en créant le label de Capitale française de la culture.

La création de ce label permettra donc de mettre à l'honneur, tous les deux ans, le projet d'une

LE LABEL EN BREF

- 1 label « Capitale française de la culture »
- 1 ville moyenne ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants désigné tous les deux ans
- 1 million d'euros pour le projet culturel retenu
- 1 Capitale désignée en mars 2021 pour une première édition en 2022

commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se distinguant notamment par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle et la participation des habitants.

La phase de candidature de même que la mise en œuvre du programme de la ville choisie seront aussi l'occasion de repenser les solidarités territoriales en créant de nouvelles connexions, de repenser les circulations et les propositions culturelles.



Le label "Capitale française de la Culture" est un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et mis en œuvre par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP).

D'autres parties prenantes ont été associées à la création de ce label :

ÉTAT

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
- Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- Atout France
- Agence nationale de la cohésion des territoires

ASSOCIATIONS D'ÉLUS

- Régions de France (ARF)
- Assemblée des Départements de France (ADF)
- France Urbaine
- Villes de France
- Association des Maires de France (AMF)
- Assemblée des Communautés de France (ADCF)
- Villes et Banlieues
- Association des Petites Villes de France (APVF)
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
- Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)

L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le ministère de la Culture et la Réunion des musées nationaux - Grand Palais ont consulté les partenaires ministériels ainsi que les associations d'élus, permettant d'enrichir le projet des apports de chacun des acteurs.

Toutes les associations d'élus ont été sollicitées et invitées à participer au comité de pilotage du

projet. Après une série d'échanges informels avec la plupart d'entre elles, une réunion du Comité de pilotage a été organisée en juillet 2020 afin d'entériner le cahier des charges et le calendrier de la première édition conduisant à la désignation de la Capitale française de la culture dès 2021 pour une première édition en 2022.



L'ALLIANCE CULTURE-TOURISME

La culture constitue, tant pour les touristes français qu'internationaux, l'une des premières motivations de leurs séjours en France. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à rechercher des activités culturelles sur leurs lieux de villégiature voire à construire leur projet de séjour autour de cet objectif.

Actuellement, la moitié de nos visiteurs étrangers visite au moins un site culturel durant leur séjour¹. Les Français, premiers visiteurs de leur pays, font eux aussi rimer tourisme et culture. Par exemple, un quart déclare que le patrimoine culturel est un critère de choix du lieu de vacances². Plus généralement, les grandes expositions et foires, comme les grands événements internationaux et les festivals peuvent également constituer le principal motif de déplacement d'une partie des touristes.

L'alliance de la culture et du tourisme représente un authentique levier pour l'accès du plus grand nombre à la culture. Sur un autre plan, celle-ci peut générer de fortes dynamiques territoriales ayant des retombées très significatives en termes de développement économique, social et culturel. Inscire les arts et la culture au cœur de la stratégie de développement touristique d'un territoire peut permettre de

créer un réel engouement pour une destination, voire même de créer une destination, et d'indispensables interactions entre les visiteurs et les habitants.

Le projet "Capitale française de la culture" s'inscrit pleinement dans cette logique.

La crise sanitaire a durement touché le monde de la culture et celui du tourisme. Le label "Capitale française de la culture" participera à part entière à la relance du dynamisme culturel des territoires et au développement de fortes synergies entre les différents acteurs.

¹ Chiffres clés, statistiques de la culture 2019. Ministère de la Culture. Département des études, de la prospective et des statistiques.

² Enquête barométrique du ministère de la Culture. Direction générale des patrimoines.

D'AUTRES RÉFÉRENCES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Depuis 35 ans, les Capitales européennes de la culture ont su s'imposer dans notre paysage culturel et sont porteuses de grands succès artistiques, culturels et touristiques pour les villes hôtes. Les deux dernières éditions françaises, Lille en 2004 et Marseille en 2013, ont indiscutablement marqué les politiques culturelles voire les paysages urbains de ces deux grandes métropoles. La prochaine édition qui concernera la France est prévue en 2028.

Parallèlement, portés par une volonté d'équipes municipales convaincues, de très nombreux événements culturels ont été

créés au cours de ces décennies et parfois plus récemment. Prenant appui sur un patrimoine existant, matériel ou immatériel, ces communes ou groupements de communes font vibrer nos territoires avec une richesse et une diversité d'offre culturelle unique favorisant le rayonnement local, régional, national voire au-delà de nos frontières.

La création de ce label est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, s'inspirant notamment d'exemples mis en place par des pays européens comme le Royaume-Uni depuis 2013 ou l'Italie depuis 2015 et de

la mission confiée en 2018 par Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture, à Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du festival d'Avignon, afin d'établir les premiers contours de ce projet.

Les exemples britanniques ou italiens ont démontré un réel impact quant à l'attractivité des villes désignées capitales culturelles pour un an. Leurs désignations ont parfois donné une réelle visibilité nationale et internationale à certaines villes choisies à l'issue d'une procédure sélective.

EXEMPLES BRITANNIQUES

Le label "City of culture" a été lancé en 2011 par le gouvernement britannique à la suite du succès rencontré par Liverpool alors qu'elle était Capitale Européenne de la Culture en 2008. Il trouve également son origine dans la volonté de prolonger l'élan de l'Olympiade culturelle de Londres 2012.

Le label est décerné tous les 4 ans par un jury choisi par le ministre chargé de la Culture (Department for Digital, Culture, Media and Sport - DCMS)

- 2013 : Derry Londonderry
- 2017 : Hull
- 2021 : Coventry

EXEMPLES ITALIENS

Le titre de "Capitale Italiana della Cultura" a été créé en 2014 par le ministère des Biens, des Activités culturelles et du Tourisme à la suite de la désignation de Matera comme Capitale européenne de la culture pour l'année 2019. Il s'agissait alors de donner une suite aux projets développés par les autres candidatures italiennes. Après une première année où les 5 finalistes au titre de Capitale européenne ont partagé le titre de Capitale italienne de la culture, une ville est désignée chaque année.

- 2015 : 5 capitales (Ravenne, Cagliari, Lecce, Sienna, Pérouse-Assise)
- 2016 : Mantoue
- 2017 : Pistoia
- 2018 : Palerme
- 2019 : Matera, Capitale européenne de la culture
- 2020 : Parme

— Membres du jury

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DU MONDE CULTUREL : UN ARTISTE ET UN RESPONSABLE D'INSTITUTION CULTURELLE



Bénédicte FROIDURE est directrice de File7 Val d'Europe, salle de concert labellisée « scène de musiques actuelles » (SMAC) à Magny-le-Hongre en Seine-et-Marne depuis 2012 et également responsable de l'antenne Hip Hop Ile-de-France pour les Inouïs du Printemps de Bourges et membre de la Commission « Structuration et développement professionnel » du Centre national de la musique (CNM) depuis 2019. Précédemment, elle fut programmatrice de la Bonne Aventure pour les « Les nuits Secrètes » (2006-2008), directrice de La Cave aux poètes à Roubaix (2005 à 2012) et programmatrice au Paris Social Club, anciennement le Triptyque. Bénédicte Froidure débuta sa carrière à Radio France (1999- 2001) avant de rejoindre Radio Nova (2001-2004).



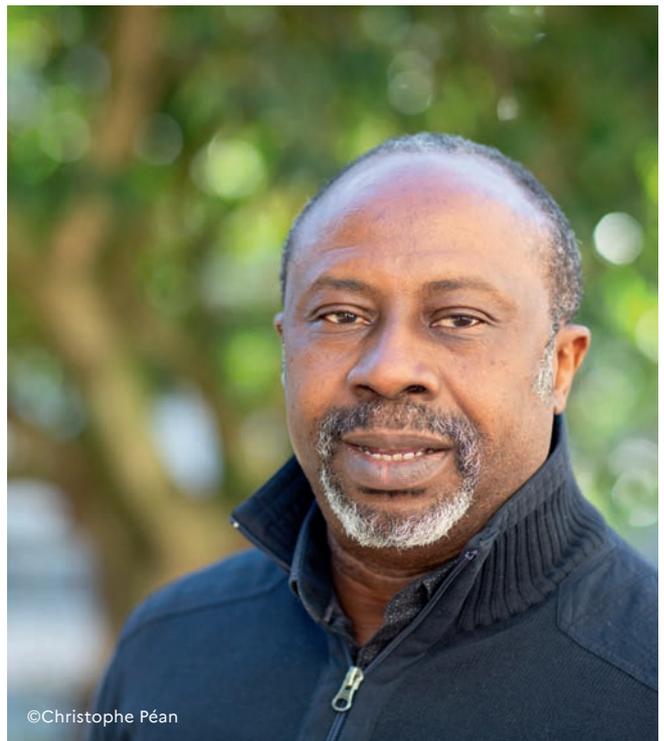
Adel ABDESSEMED est une figure éminente de la scène artistique internationale. Son œuvre a fait l'objet de nombreuses expositions personnelles (New York, Cambridge - Massachusetts, Grenoble, Turin, Paris, Málaga, Montréal, Hornu, Lyon) ou collectives (Paris, Arles, Istanbul, Milan, Londres, São Paulo, Tokyo...). Son travail fut présenté lors de biennales à Venise (Benesse Prize, 2007), à Istanbul, à São Paulo, à Lyon, à Gwangju et à La Havane. Il entretient une collaboration étroite avec des créateurs de tous les domaines, de la poésie (Adonis, Hélène Cixous) à l'architecture ("Jalousies. Complicités avec Jean Nouvel", Musée de Vence, 2015). En 2015, il réalise la scénographie et la lumière de Retour à Berratham, lors du Festival d'Avignon, pour le chorégraphe Angelin Preljocaj. En 2019, il collabore avec Christophe Ono-Dit-Biot pour l'écriture du livre Nuit espagnole, paru aux Éditions Stock. Depuis 2018, il travaille à sa première mise en scène pour l'Opéra Saint François d'Assise d'Olivier Messiaen au Grand Théâtre de Genève.

SPÉCIALISTES OU ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES COLLECTIVITÉS ET/OU DU TOURISME CULTUREL



©PhilippeBréard@LeHavre

Fazette BORDAGE est pionnière de la transformation de sites et bâtiments industriels en lieux d'arts et de cultures hybrides vivants engagés (Le Confort Moderne, Mains d'Œuvres) et de la mise en place de réseaux et événements culturels à l'échelle européenne et internationale (Trans Europe Halles, The Phoenix project, Artfactories), elle a également mené une mission interministérielle (ministère de la Culture et ministère de la Ville) « les Nouveaux Territoires de l'Art », imaginé une direction expérimentale co-construite dans une collectivité (Le Havre). Elle accompagne aujourd'hui de nombreuses expériences culturelles qui cherchent à s'inventer sur les territoires afin de consolider leur réalisation et leur mission de service public en bonne intelligence avec les collectivités.



©Christophe Péan

Hassane Kassi KOUYATÉ est un artiste Burkinabé directeur des « Francophonies - Des écritures à la scène » depuis 2019, à Limoges. Précédemment, il a été directeur de la scène nationale Tropiques Atrium de la Martinique. Il fut à l'origine de la création du Théâtre Spirale de Genève avec Patrick Mohr. Ensemble ils mirent en scène six créations qui seront jouées dans des théâtres et festivals aussi bien en Suisse, en France, dans plusieurs pays européens, en Afrique, aux États Unis et en Amérique Latine. En 1998, il crée et gère Le Théâtre Galante en collaboration avec des amis en Avignon, et fonde la compagnie « Deux Temps Trois Mouvements ». Parallèlement, il fonde le festival international de contes, de musique et de danse « Yeelen » et le centre culturel et social Djéliya à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS NATIONAUX OU INTERNATIONAUX



Bernard FAIVRE d'ARCIER, est vice-président de la Biennale de Lyon, président du Domaine de Chaumont-sur-Loire, de la Compagnie Carolyn Carlson, de la Scène Nationale de Sceaux, il est ancien directeur du Festival d'Avignon (1980-1984 puis 1993 à 2003) et l'auteur du rapport « Pour une Capitale Française de la Culture » (2018). Bernard Faivre d'Arcier fut conseiller culturel du Premier ministre (1984-1985) puis président de la Sept, pôle français de la chaîne Arte (1986) avant de devenir directeur du Théâtre et des spectacles au Ministère de la Culture (1989-1992). Conseiller artistique du festival Automne en Normandie (jusqu'en 2012), président des Biennales de Lyon (2004 à 2018), président de « Metz-en-Scènes » (2009 à 2015). En 2013, il participa à la candidature de « Nice Capitale européenne de la culture ».

SPÉCIALISTE DES POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES



Françoise BENHAMOU est économiste, professeure à l'université Sorbonne Paris Nord et à Sciences Po Paris, membre du Cercle des Economistes, présidente du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France, membre du Comité consultatif des programmes de la chaîne ARTE, membre du Conseil national des ventes volontaires, membre du Conseil scientifique du programme DEMOS (Philharmonie de Paris)

Parmi ses livres publiés

Economie du patrimoine culturel, La Découverte, 2019.

L'économie de la culture, La Découverte, 8ème éd., 2017.

Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ? La Documentation française, 2015.

Le livre à l'heure numérique. Papier, écrans. Vers de nouveaux vagabondages, Le Seuil, 2014.

**REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION,
FONDATION, MOUVEMENT OU RÉSEAU
NATIONAUX DANS LES CHAMPS DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA SOLIDARITÉ**



©Fernando Pérez

Éléonore de LACHARRIERE est diplômée de Dauphine et de l'ESSEC. Elle est déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité, Fondation d'entreprise de Fimalac. Elle est également membre du Comité exécutif de Fimalac. Elle est membre du Conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine et du Musée du Louvre. Elle est présidente des Conseils d'administration du Musée Rodin depuis 2013 et de l'École nationale supérieures des Beaux-Arts de Paris depuis 2018.

— Calendrier de déploiement du projet

8 OCT. 2020	— Lancement du label "Capitale française de la culture" — Ouverture de l'espace dédié pour le dépôt des candidatures sur le site www.capitale-culture.fr
31 DÉC. 2020	— Date limite de dépôt des candidatures
PHASE DE PRÉSÉLECTION	
JANV. 2021	— Études des candidatures par les directions régionales des affaires culturelles, les directions des affaires culturelles ou les missions aux affaires culturelles
DÉBUT FÉV. 2021	— Réunion du jury — Communication de la liste des villes sélectionnées
PHASE DE SÉLECTION	
MI-MARS 2021	— Rendu du projet détaillé par les villes sélectionnées
22—26 MARS 2021	— Examen des dossiers par le jury et auditions des villes
DÉSIGNATION	
FIN MARS 2021	— Annonce par la ministre de la Culture de la ville ou du groupement de villes labélisé "Capitale française de la culture" pour 2022
JANV.—DÉC. 2022	— Première Capitale française de la culture

— Critères d'évaluation des candidatures

Chaque candidature devra reposer sur un projet culturel mettant en valeur la richesse et la diversité du territoire. Le projet devra présenter une vision et une stratégie culturelle claires et cohérentes au regard de 8 critères. Chacun de ces critères est présenté dans le détail sur le site internet du label.

Retrouvez toutes les informations utiles (dossier de présélection, FAQ, jury...) sur le site dédié www.capitale-culture.fr



— Organisation

Le label "Capitale française de la Culture" est un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et mis en œuvre par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP).

CAISSE DES DÉPÔTS



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX-GRAND PALAIS



La mission fondamentale de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Rmn - Grand Palais) est de rendre l'art accessible au plus grand nombre, partout en France. La découverte de l'art donne du sens à des citoyens en quête de repères individuels et collectifs, permet de se forger un esprit critique et favorise ainsi l'émancipation de tous.

En tant que plateforme de coopération et d'innovation, la Rmn - Grand Palais contribue à la connaissance et à la diffusion du patrimoine national et territorial et de la création artistique. Toutes ses compétences sont mises au service des publics, des institutions culturelles, des territoires. Le pilotage du projet "Capitale française de la culture" que lui a confié le ministère de la Culture incarne parfaitement cette mission essentielle.

“Le monde culturel, quelle que soit sa forme ou son art, a besoin de renouer le dialogue avec la population, de réinventer des formes d'expression et de manifestations dans les salles comme dans l'espace public, de retrouver sa place au cœur de la Cité. Je suis persuadé que le label "Capitale française de la culture" saura mobiliser tous les talents et toutes les énergies pour nous offrir une programmation innovante, ouverte et inattendue.”

Chris Dercon

Président de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais



capitale française de la culture

www.capitale-culture.fr

CONTACT PRESSE

Ministère de la Culture
3 rue de Valois – 75001 Paris
service-presse@culture.gouv.fr
01 40 15 83 31

**Réunion des musées nationaux
– Grand Palais**
presse@rmngp.fr